

209C0243
FR0010160564-FS0095

11 février 2009

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ORCHESTRA-KAZIBAO

(Euronext Paris)

Par courrier du 6 février 2009, complété par un courrier du 11 février, la société à responsabilité limitée Financière Mestre (1) (1 chemin de Verchant, BP 70128, 34170 Castelnau-le-Lez) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 2 février 2009, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ORCHESTRA-KAZIBAO et détenir individuellement, 671 541 actions ORCHESTRA-KAZIBAO représentant autant de droits de vote, soit 17,40% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Par ailleurs, Monsieur Pierre Mestre a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 2 février 2009, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ORCHESTRA-KAZIBAO, et détenir individuellement 494 460 actions ORCHESTRA-KAZIBAO représentant autant de droits de vote, soit 12,82% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition hors marché par la société Financière Mestre, de 253 165 actions ORCHESTRA-KAZIBAO, auprès de Monsieur Pierre Mestre.

En outre, le groupe familial Mestre n'a franchi aucun seuil et détient 1 200 013 actions ORCHESTRA-KAZIBAO représentant autant de droits de vote, soit 31,10% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Pierre Mestre	494 460	12,82
Sarl Financière Mestre (1)	671 541	17,40
Sarl Imm Be Ge & Co (3)	27 084	0,70
Chantal Mestre	6 928	0,18
Total groupe familial Mestre	1 200 013	31,10

(1) Détenue à 100% par Monsieur Pierre Mestre et Madame Chantal Mestre.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 858 360 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Détenue à hauteur de 61,5% par Financière Mestre, elle-même contrôlée par Monsieur et Madame Mestre.